

NOTE DE PRÉSENTATION

Séance du Conseil Syndical du 15 Septembre 2026

SOMMAIRE

1. PROGRAMME DE TRAVAUX DE GESTION DES COURS D'EAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 / REACTUALISATION DES COUTS / NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT SUR LES OPERATIONS : Restauration de la végétation et libre écoulement-gestion des colonisants / Gestion Bacs et chenaux/ Mise en défens- abreuvement bétail/ Restauration annexe de l'Aubin à Hagetaubin	3
2. ADHESION A LA CHARTE N2000 DES BARTHES DE L'ADOUR (ET DU LUY)	3
3. POINT PPG.....	3
4. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHÉ TERRITORIAL.	4
5. POINT TRAVAUX-ETUDES.	4

1. PROGRAMME DE TRAVAUX DE GESTION DES COURS D'EAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 / REACTUALISATION DES COUTS / NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT SUR LES OPERATIONS :

Restauration de la végétation et libre écoulement-gestion des colonisants / Gestion Bacs et chenaux/ Mise en défens-abreuvement bétail/ Restauration annexe de l'Aubin à Hagetaubin

En réponse à des nécessités techniques et réglementaires ou encore au regard du coût des derniers marchés, un ajustement du plan de financement concernant des opérations de gestion des cours d'eau du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL) est nécessaire, dans le cadre de la sollicitation d'aide auprès du Département des Landes, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, au titre de l'exercice 2026.

Restauration végétation-libre écoulement-gestion colonisants Luy (40) /66 666 € HT
Protections de berge génie écologique (40) 28 350 € HT
Gestion Bacs et chenaux (64) 25 000 € et (40) 25 000 € HT
Mise en défens/abreuvement bétail (40) 47 406 € HT
Restauration annexe de l'Aubin à Hagetaubin (64) 90 000 € HT

2. ADHESION A LA CHARTE N2000 DES BARTHES DE L'ADOUR (ET DU LUY)

La charte Natura 2000 des Barthes de l'Adour et du Luy constitue un outil de programmation définissant les actions nécessaires à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt européens tout en intégrant les enjeux sociaux économiques locaux. Elle recense les bonnes pratiques de gestion existante ou à privilégier dans les Barthes au regard des enjeux de conservation et de leur richesse biologique.

La charte présente des engagements et recommandations de gestion d'ordre général qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée puis est déclinée par grands types de milieux naturels (milieu forestier, eaux stagnantes et courantes, ripisylve...)

L'adhésion à la charte marque notre volonté de s'engager dans une démarche de gestion de qualité conforme aux orientations du document d'objectifs. Elle porte sur une durée de cinq ans.

3. POINT PPG.

Le SBVL est actuellement en cours d'élaboration de son plan pluriannuel de gestion (PPG). L'état des lieux a été actualisé et le diagnostic du territoire finalisé.

Le syndicat en lien avec le bureau d'études travaille actuellement sur la définition des enjeux, objectifs et actions.

La prochaine étape concerne des ateliers thématiques de concertation prévus dès la fin septembre 2026.

Les ateliers seront de 2 ordres :

- atelier technicien
- atelier élus

Les techniciens rivières feront un point sur l'avancée du PPG et sur ces ateliers lors de la réunion du conseil.

4. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHÉ TERRITORIAL.

En raison de la mutation de l'agent en charge des services administratif et technique, divers candidats (catégorie A/ Attaché territorial) ont été reçus par la commission Ressource Humaine.

5. POINT TRAVAUX-ETUDES.

Les techniciens feront un point sur les diverses thématiques.